

Dans le cadre du projet OPTILAB Laval, Lanaudière et Laurentides

## Regroupement des laboratoires au sein d'une seule et même administration

**Laval, le 29 septembre 2016** – Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, de Lanaudière et des Laurentides annoncent le regroupement administratif de leurs laboratoires, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre graduelle du projet OPTILAB. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> avril 2017, la gestion des équipements, des ressources financières et des ressources humaines des laboratoires de ces trois régions seront sous la gouverne du CISSS de Laval.

Amorcé en 2011, le projet OPTILAB se poursuit et s'échelonne encore sur les cinq prochaines années. Il s'agit d'un projet d'envergure, tenu dans l'ensemble des régions du Québec, et qui a pour but de mettre en place une nouvelle organisation des services de laboratoire pour assurer une qualité optimale en biologie médicale. À cet effet, les laboratoires de différentes régions sont appelés à se regrouper afin d'offrir des services en commun.

Le projet OPTILAB Laval, Lanaudière et Laurentides (LLL) regroupe 9 laboratoires et 36 centres de prélèvements. Bien que le CISSS de Laval devienne l'employeur du personnel des laboratoires et des centres de prélèvements des régions de Lanaudière et des Laurentides, les employés concernés continueront de travailler au sein de leur installation respective pour le moment.

Cette réorganisation s'effectuera sur quelques années et dans le plus grand respect des personnes. Les directions des CISSS impliquées déploieront tous les efforts nécessaires pour les accompagner dans le cadre de ce changement.

### **Aucun laboratoire ne sera fermé**

Il est important de souligner que le projet OPTILAB ne vise la fermeture d'aucun laboratoire. Un laboratoire principal, dit laboratoire serveur, sera établi à Laval où la majorité des activités de biologie médicale sera concentrée. De leur côté, les laboratoires actuels, nommés laboratoires associés, conserveront les analyses nécessitant un résultat urgent ainsi que celles ne pouvant subir de transport. Il s'agit donc d'une réorganisation des rôles de chaque laboratoire.

De plus, la démarche OPTILAB n'aura aucun effet sur la prestation des soins aux usagers. Les changements seront liés aux lieux où se font les analyses d'échantillons. Pour leur part, les endroits où se font les prélèvements, les traitements ou la prestation des soins aux patients demeureront les mêmes.

Le projet OPTILAB comporte des avantages considérables, entre autres, une utilisation des équipements technologiques à leur pleine capacité, l'amélioration des délais d'analyse ainsi que la mise en place d'un pôle d'expertise.

– 30 –

**Source :** Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques  
CISSS de Laval  
450 978-8608